

LÉGENDE POUR L'INTERPRÉTATION DU FICHIER DE VALIDITÉ DE PERMIS DE CONDUIRE

Les conditions

Des conditions peuvent être associées au permis de conduire. Dans ce cas, elles sont représentées par une lettre et sont inscrites sur le permis du titulaire. Il s'agit d'obligations qu'il doit respecter lorsqu'il conduit.

Certaines de ces conditions peuvent apparaître dans le fichier qui vous a été transmis, en voici donc la signification.

I ou X : Le titulaire doit conduire un véhicule muni d'un antidémarreur éthylométrique (déTECTeur d'alcool).

Y : Le titulaire est assujetti à la règle du zéro alcool.

W : Le titulaire ne peut pas conduire de véhicule lourd aux États-Unis (classe 1, 2 ,3 et 4B).

Les mentions

Des mentions peuvent aussi être associées à un permis de conduire. Elles sont représentées par les lettres F, M et T et apparaissent sur le permis du titulaire.

F : Le titulaire est qualifié pour conduire un véhicule lourd muni de freins pneumatiques.

M : Le titulaire est qualifié pour conduire un véhicule lourd muni d'une transmission manuelle.

T : Le titulaire est qualifié pour conduire un train routier.

Les catégories et classes de permis

Pour obtenir de l'information concernant les catégories et les classes de permis, vous pouvez consulter notre site internet à l'adresse suivante : <http://www.saaq.gouv.qc.ca> dans la section "Permis de conduire".